

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 12
Président de séance : M. Didier BRUHAY
Secrétaire de séance : M. Yves SCHNEIDER
Date de convocation : 7 septembre 2021

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD , Mme Aurélie GENAY, M. Yves SCHNEIDER, Mme Kristell LE DREFF, M. Valentin YVENAT, M. Quentin FILLAUDEAU, Mme Johanna PAPIN, Mme Emilie SEGURA, M. Pierre-Yves FREDOUEIL, Philippe DANIEL.

M. Yves SCHNEIDER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2021. Aucune remarque n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

*_*_*_*_*_*_*

1. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY

- Présentation du rapport d'activités 2020 du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le maire passe la parole à Madame Sophie BOLAN, responsable du service de collecte des déchets ménagers à la Communauté de commune de Nozay pour la présentation du rapport d'activités 2020 du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après échanges, Monsieur le maire soumet ce rapport à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2. SERVICES PERISCOLAIRES

2.1. Tarifs 2022

Monsieur le maire rappelle que le sujet des tarifs des services périscolaires a été évoqué à diverses réunions de travail de commissions, ainsi qu'au dernier conseil municipal.

Madame Aurélie GENAY, adjointe aux Finances, rappelle le contexte financier et la demande du conseil municipal d'étudier la possibilité de mettre en place la « cantine à 1€ » pour les plus faibles quotients familiaux.

Pour ce faire, la grille tarifaire doit comporter au moins 3 tranches de quotient familial dont au moins une est inférieure ou égale à 1 €. Pour compenser, une aide de 3€ est versée pour chaque repas facturé 1€ ou moins aux familles par l'Etat qui s'engage pendant 3 ans au travers de la signature d'une convention.

En ce qui concerne la tarification du service Accueil Périscolaire, la commission Finances propose une évolution des tarifs existants de +1,5%. Une projection est faite, à titre indicatif, pour les quatre années suivantes afin d'évaluer l'impact sur les familles.

	Prix 1/4H					
	Base	2022	2023	2024	2025	2026
< 540	0,25 €	0,25 €	0,26 €	0,26 €	0,27 €	0,27 €
541 à 680	0,45 €	0,46 €	0,46 €	0,47 €	0,48 €	0,48 €
681 à 920	0,55 €	0,56 €	0,57 €	0,58 €	0,58 €	0,59 €
921 à 1220	0,70 €	0,71 €	0,72 €	0,73 €	0,74 €	0,75 €
1221 à 1500	0,75 €	0,76 €	0,77 €	0,78 €	0,80 €	0,81 €
> 1500	0,85 €	0,86 €	0,88 €	0,89 €	0,90 €	0,92 €

Quant au service Restauration Scolaire, la commission a fait le choix de présenter trois simulations dont une avec la « cantine à 1€ ». Une projection est également faite, à titre indicatif, pour les années suivantes.

- 1- Tarif de base pour la 1^{ère} tranche, puis +1,5% entre chaque tranche
Puis +1,5% d'augmentation chaque année
- 2- Augmentation du tarif de base (+1,5%) +1,5% entre chaque tranche
Puis +1,5% d'augmentation chaque année
- 3- Cantine à 1€ sur les deux premières tranches + augmentation globale
Puis +1,5% d'augmentation chaque année

Après débat, les membres du conseil municipal s'accordent sur la mise en place de la « cantine à 1€ » au 1^{er} janvier 2022, concomitamment avec l'ouverture du Portail Familles.

	Base	2022	2023	2024	2025	2026
< 540	4,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	4,09 €	4,15 €
541 à 680	4,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	4,19 €	4,25 €
681 à 920	4,00 €	4,10 €	4,16 €	4,22 €	4,29 €	4,35 €
921 à 1220	4,00 €	4,20 €	4,26 €	4,33 €	4,39 €	4,46 €
1221 à 1500	4,00 €	4,30 €	4,36 €	4,43 €	4,50 €	4,56 €
> 1500	4,00 €	4,40 €	4,47 €	4,53 €	4,60 €	4,67 €

PAI	2,50 €	2,54 €	2,58 €	2,61 €	2,65 €	2,69 €
-----	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Adulte	7,00 €	7,11 €	7,21 €	7,32 €	7,43 €	7,54 €
--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 2 abstentions,

DECIDE de mettre en place la tarification sociale

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention afférente avec l'Etat

FIXE les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

	Restauration scolaire LE REPAS	Accueil périscolaire LE 1/4H
< 540	1,00 €	0,25 €
541 à 680	1,00 €	0,46 €
681 à 920	4,10 €	0,56 €
921 à 1220	4,20 €	0,71 €
1221 à 1500	4,30 €	0,76 €
> 1500	4,40 €	0,86 €

PAI	2,54 €
-----	--------

Adulte	7,11 €
--------	--------

2.2. Règlements intérieurs

Monsieur le maire propose de modifier les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire qui ont besoin d'être mis à jour, les précédents règlements intérieurs étant inchangés depuis 2018.

Les projets de règlement ayant été présentés et les membres du conseil municipal ayant eu communication de ces documents, Monsieur le Maire soumet ces documents à l'approbation du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire ;

DIT que ces nouveaux règlements intérieurs entreront en vigueur immédiatement et un exemplaire sera remis aux familles par la directrice de l'accueil périscolaire.

3. RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de pourvoir au remplacement d'un agent ayant demandé le bénéfice de sa retraite.

Une nouvelle fiche de poste a été élaborée pour tenir des évolutions des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint technique territorial, à raison de 28/35^{ème}

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial, à raison de 25/35^{ème}

4. TRAVAUX

4.1. Lotissement des Chaumains : deuxième tranche

Monsieur le maire propose d'avancer sur le dossier de la deuxième tranche du Lotissement des Chaumains. Au regard de l'ancienneté de la viabilisation, des travaux de voirie et réseaux sont nécessaires et un géomètre devra être mandaté afin de ré-effectuer le bornage des lots. Le coût de l'ensemble de ces frais est estimé à 150 000,00 €.

VOIRIE

Nettoyage ensemble lotissement		
Passage caméra pour réseaux EU-EV		
Complément empierrement voirie		
Enduit monocouche + enrobé		
Béton balayé pour aire des conteneurs		
Bordures et caniveaux		
Mise à niveau des regards		
Travaux divers	Ensemble	80 000,00

RESEAUX

Passage caméra pour réseaux existants		
Modification des réseaux pour nouveaux lots		
Coffrets EDF, TELECOM, AEP, TAE	Ensemble	47 880,00

FRAIS GEOMETRE

Plan d'ensemble		
Bornage des lots avec dossier déclaration préalable		
Frais divers	Ensemble	22 120,00

Monsieur le maire présente également une nouvelle proposition pour la vente des lots. Actuellement, le prix de vente est fixé à 35 €/m². Il propose de recalculer ce prix de vente de la façon suivante : un coût fixe et un coût au mètre carré corrigé (afin de ne pas dépasser les 39 €/m²), à savoir :

N° LOT	SUPERFICIE	35/m ²	6000 + 26,50/m ²	Prix réel m ²	Proposition prix de vente		
1	632	22120	22748	35,99	632	35,99	22748,00
2	574	20090	21211	36,95	574	36,95	21211,00
3	406	14210	16759	41,28	406	39,00	15834,00
4	419	14665	17103,5	40,82	419	39,00	16341,00
5	419	14665	17103,5	40,82	419	39,00	16341,00
6	419	14665	17103,5	40,82	419	39,00	16341,00
7	457	15995	18110,5	39,63	457	39,00	17823,00
8	552	19320	20628	37,37	552	37,37	20628,00
9	477	16695	18640,5	39,08	477	39,00	18603,00
10	521	18235	19806,5	38,02	521	38,02	19806,50
11	562	19670	20893	37,18	562	37,18	20893,00
12	508	17780	19462	38,31	508	38,31	19462,00
13	802	28070	27253	33,98	802	33,98	27253,00
14	951	33285	31201,5	32,81	951	32,81	31201,50
15	485	16975	18852,5	38,87	485	38,87	18852,50
16	476	16660	18614	39,11	476	39,00	18564,00
17	1056	36960	33984	32,18	1056	32,18	33984,00
	9 716	340 060	359474		9 716		355 886,50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRETE le prix de vente de chaque terrain de la deuxième tranche du lotissement des Chaumains comme suit :

N° LOT	Superficie	Prix de vente
1	632	22 748,00
2	574	21 211,00
3	406	15 834,00
4	419	16 341,00
5	419	16 341,00
6	419	16 341,00
7	457	17 823,00
8	552	20 628,00
9	477	18 603,00
10	521	19 806,50
11	562	20 893,00
12	508	19 462,00
13	802	27 253,00
14	951	31 201,50
15	485	18 852,50
16	476	18 564,00
17	1056	33 984,00
	9 716	355 886,50

4.2. Aménagement Place St-Grégoire – rue des Rivières : convention CAUE

Monsieur le maire explique que, dans le cadre de l'aménagement de la Place Saint-Grégoire et de la rue des Rivières, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) auquel la commune adhère va prêter son concours pour l'accompagner dans son projet.

L'accompagnement proposé par le CAUE comprend :

- les visites de terrain (en lien avec l'étude réalisée précédemment)
- l'identification des besoins
- des apports de références d'aménagements similaires
- la définition des orientations de projet
- et la rédaction d'une note d'intentions servant de base à la consultation des entreprises.

Pour ce concours, la participation de la commune s'élève à 3 600 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec le CAUE.

5. VOIRIE

5.1. Curage des fossés

Dans le cadre du programme annuel de curage et dérasement des fossés, Monsieur le maire informe qu'une consultation des entreprises a été lancée. Il propose de retenir l'entreprise moins-disante, à savoir TP RICHARD (Ruffigné) pour un montant de 5 035,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis avec l'entreprise TP RICHARD pour un montant de 5 035,00 € HT.

5.2. PAVC ET ENTRETIEN DE VOIRIE

5.2.1. PAVC

Dans le cadre du programme annuel d'aménagement de la voirie communale (PAVC), Monsieur le maire informe qu'une consultation des entreprises a été lancée. Les voiries concernées sont :

- D171 vers la Claie des Bois
- La Gommerais

Entreprises	Montant HT	Observations
CHARIER	23 770,00	
HERVE	19 280,00	Pas de scarification
SAUVAGER	21 352,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise HERVE pour un montant de 19 280,00 € HT
AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis correspondant.

5.2.2. ENTRETIEN VOIRIE

Dans le cadre du programme d'entretien annuel de la voirie communale, Monsieur le maire informe qu'une consultation des entreprises a été lancée. Les voiries concernées sont :

1. La Tourterelle – Gruellau
2. La Mulnais
3. La Maison Neuve

Entreprises	Montant HT	Observations
CHARIER	10 336,20	1, 2 et 3 en mono couche
HERVE	12 485,60	1 et 2 mono couche / 3 en bicouche
SAUVAGER	13 734,80	1 et 2 mono couche / 3 en bicouche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise CHARIER pour un montant de 10 336,20 € HT
AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis correspondant.

6. INFORMATIONS GENERALES

- Décisions du maire et du bureau municipal

BUREAU MUNICIPAL DU 30 AOUT

RENTREE SCOLAIRE

Maintien du protocole sanitaire en Niveau 2 :

- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves dès le CP
- Limitation du brassage par niveau
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire après chaque service

Modification des horaires de l'école privée :

Fin des cours à 12h15 – reprise à 13h45

Pour laisser le temps aux enfants de regagner l'école après le service

LOTISSEMENT DES CHAUMAINS

Coût des travaux de réaménagement de la 2^{ème} tranche (16 lots existants + voirie + reprise des réseaux + création 17^{ème} lot) : 150 000 €

Prix des lots aujourd'hui : 35 €/m², soit 340 000 € à la vente

Proposition : 1 forfait de 6 000 € (coût travaux) + 26,50 €/m², soit 359 474 €

Budget 2022 à prévoir : 62 000 € (hors voirie définitive)

RESSOURCES HUMAINES

Remplacement de Colette à prévoir à compter de novembre

Temps de travail recalculé : 25h/semaine

Sachant qu'une partie du temps est annualisée (ménage école + restauration) et sans compter l'entretien à Gruellau (heures complémentaires entre mai et septembre)

BUREAU MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE

RESTAURATION SCOLAIRE

Fourniture du pain le lundi et pendant les vacances des boulangers de Treffieux

=> le pain serait désormais pris à l'épicerie. Facture fin de mois

PARKING GROUPE SCOLAIRE

Mise en place ce lundi matin du nouveau sens de circulation

Expérimentation jusqu'au 15 octobre

REUNION PUBLIQUE BRIEULLES

Fixée mardi 5 octobre, à 19h, salle du Temps Libre

PROGRAMME ACTEE - SEQUOIA

Engagement de la CCN dans ce partenariat. Possibilité pour les communes d'intégrer la démarche

Programme qui vise à renforcer les actions des collectivités pour l'efficacité énergétique des bâtiments

=> Validation de la participation de la commune

DEVIS

Réparation débrousailluse

ALTHIYA MOTOCULTURE – ISSE – 231,47 €

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Collecte des déchets organisée ce dimanche 5 septembre dans les rues du centre bourg

Une vingtaine de personnes – 10,7 kg de déchets ramassés

CNAS

Cotisation de la commune au Comité National Actions Sociales pour le personnel communal (11 actifs x 235€ et 2 retraités x 137€)

Constat : très peu d'utilisation par les retraités (60€ sur les 2 dernières années)

=> Arrêt des cotisations pour les retraités

Affiché le 17 septembre 2021

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

BRUHAY Didier	
CHASLES Chantal	
BRAUD Gérard	
GENAY Aurélie	
SCHNEIDER Yves	
LE DREFF Kristell	
YVENAT Valentin	
FILLAUDEAU Quentin	
PAPIN Johanna	
SEGURA Emilie	
FREDOUEIL Pierre-Yves	
DANIEL Philippe	